

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 février 2015

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 31
Pouvoirs : 4
Votants : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 17/02/2015

Le lundi 23 février 2015, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Michel BRISON, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Chantal NOEL, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Danielle SIMON, Marie-Christine THEVENET (Remplaçante Raymond MOUSSY), Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Dominique VIAL.

Absents excusés : Christian BAISE, Hubert BONNET (pouvoir à Claude TRASSARD), Noël CHEYNET (pouvoir à Jacky DUTRUC), Bruno HENRY (pouvoir à Isabelle ACHARD), Sylvie MICHEL (pouvoir à Michel BRISON), Raymond MOUSSY (remplacé par Marie-Christine THEVENET, suppléante), Frédéric VALLOS.

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Nathalie TISSERAND (Parcieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Marie-Claude OVISTE (Savigneux), Pierre LUCIDOR (Toussieux).

Secrétaire de séance : Christine FORNES.

OBJET : Transport – Vœu pour l'inscription du projet de tram-train Sathonay-Trévoux au CPER 2015-2020

Vu les enjeux d'engorgement des voies de circulation pour entrer dans la Métropole Lyonnaise et y circuler,

Vu les enjeux environnementaux, pour l'énergie, la pollution et l'évolution climatique,

Vu les enjeux sanitaires liés à la pollution,

Vu les enjeux sociaux avec le coût des transports individuels, le temps croissant gaspillé dans le transport en voiture particulière,

Vu le courrier du président du Conseil Général de l'Ain, et celui adressé par le président de la communauté de communes Dombes Saône Vallée au président du Conseil Régional,

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Estime** impensable de reporter le projet au-delà de 2020 comme cela semble envisagé,
- **Confirme** sa demande pressante d'inscription du projet de tram-train Sathonay-Trévoux dans le CPER 2015-2020 pour les études et pour la réalisation,
- **Demande** que les volets territoriaux de la Métropole Lyonnaise et du Département de l'Ain intègrent le projet et les engagements des collectivités,

- **Confirme** son engagement financier, avec les quatre communes riveraines de la voie ferrée, à hauteur de 3,87 millions d'euros,
- **Mandate** le président pour toutes actions à cette fin, et notamment celle de transmettre la présente délibération aux présidents de la Région, de la Métropole lyonnaise, du Conseil Général de l'Ain ainsi qu'au Préfet de Région.

A Trévoux, le 23 février 2015

**Le Président,
Bernard GRISON**

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **- 5 MARS 2015**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20150223-2015C19-TR

Affichage le :

- 5 MARS 2015

